

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 88/00

ÉFAI – 000756 – MDE 23/080/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE FLAGELLATION

ARABIE SAOUDITE D^r Muhammad Jabir al Barbari, ressortissant égyptien, 35 ans

Londres, le 24 novembre 2000

Amnesty International craint fort qu'un médecin ne soit flagellé s'il est reconnu coupable de délit sexuel ou d'atteinte à la morale au terme de son procès, qui doit avoir lieu le 26 novembre.

D'après les informations recueillies, un ressortissant saoudien a accusé le D^r Muhammad Jabir al Barbari d'avoir soumis sa femme à des attouchements déplacés au cours d'un examen médical effectué dans l'exercice de ses fonctions à l'hôpital Emir Salman, à Riyadh. Ce médecin a été arrêté par la police en octobre et a apparemment été contraint à signer une déclaration, sans toutefois s'être vu accorder la possibilité de la lire entièrement ni d'en comprendre le contenu.

Il semble que le D^r Muhammad Jabir al Barbari ait nié les faits qui lui sont reprochés et demandé qu'une infirmière étrangère, présente tout au long de l'examen, soit citée à comparaître comme témoin. Il a indiqué que le mari de la femme qu'il avait examinée l'avait agressé physiquement à l'hôpital, sous les yeux d'autres médecins. La police n'a apparemment accordé aucun intérêt à ces informations. Selon certaines sources, le contrat de travail de l'infirmière a été résilié peu après l'incident et elle a regagné depuis son pays d'origine.

Le D^r Muhammad Jabir al Barbari devrait être traduit devant un tribunal islamique à Riyadh, le 26 novembre ; il sera probablement condamné à une peine de flagellation s'il est reconnu coupable des faits qui lui sont imputés, dans la mesure où il s'agit du châtiment usuel en cas de délit sexuel ou d'atteinte à la morale. Il n'a bénéficié d'aucune assistance judiciaire et sera probablement privé de défenseur lors de son procès.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La flagellation est un châtiment couramment utilisé en Arabie saoudite et régulièrement infligé dans les prisons et sur les places publiques. Il peut être appliqué pour un grand nombre d'infractions, et il semble qu'il n'y ait pas de limite au nombre de coups pouvant être assénés aux condamnés.

Amnesty International considère la peine de flagellation comme un traitement cruel, inhumain et dégradant s'apparentant à une forme de torture, incompatible avec l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux termes duquel : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / télex (en arabe, en anglais ou en français) :

– demandez instamment que le D^r Muhammad Jabir al Barbari ne soit pas flagellé s'il est reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés le 26 novembre ;

– indiquez que vous considérez la peine de flagellation comme un traitement cruel, inhumain et dégradant s'apparentant à une forme de torture, incompatible avec l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme [il n'est pas nécessaire de reproduire le contenu de cet article].

APPELS À :

Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :

His Majesty King Fahd bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Office of H.M. The King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre des Affaires étrangères :

His Royal Highness
Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124, Arabie saoudite

Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 0159

Télex : 405000

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2933, Airport Road
Riyadh 11134, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 1185

Télégrammes : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Télex : 404416

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Ministre de la Justice :

His Excellency
Dr . 'Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite

Fax : + 966 1 401 1741

Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Télex : 405 980 MINJUS SJ

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 DÉCEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*